

Fardeau social et fiscal de l'employé moyen au sein de l'UE

2013 — 4^{ème} édition

Version française

Cécile Philippe | Nicolas Marques | James Rogers

SOMMAIRE

OBJECTIF DE L'ÉTUDE — 2

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHÉ — 2

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2013 — 3

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE — 3

- Les prélèvements obligatoires dépassent le pouvoir d'achat réel dans six pays
- Le taux d'imposition réel moyen continue encore de croître
- Le coût caché du travail et du financement de la sécurité sociale

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS — 7

- Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds
- Une pression fiscale qui s'accompagne de dérapages récurrents des comptes publics
- Une pression fiscale qui n'est pas un gage de qualité des services publics
- Une protection sociale dans le rouge en dépit des charges sociales les plus élevées de l'UE
- Des niches fiscales, corollaire de la pression fiscale et sociale
- Choisir entre l'austérité et les réformes

DÉTAILS DES CALCULS — 16

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE — 18

- Le salaire complet
- Le disponible net de charges et d'impôts
- Le taux de socialisation et d'imposition réel

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES — 19

- Charges patronales et salariales
- Salaires bruts
- Impôt sur le revenu (IR)
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

NOTES — 20

SOURCES — 21

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW — 21

Étude réalisée en collaboration avec

Calculs réalisés avec



OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est de comparer le fardeau fiscal et social qui pèse sur le salarié moyen des 27 pays membres de l'Union européenne (UE)* et de déterminer ainsi le jour où les personnes *travaillant* au sein de l'UE sont libérées fiscalement.

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHE

De nombreuses études classent les pays en fonction de leur *niveau de prélèvements obligatoires* ou du *degré de liberté économique* perçu.

Très utiles aux économistes, ces travaux reposent pour autant sur des données chiffrées agrégeant la fiscalité pesant sur tous les agents économiques ou se focalisent sur des thématiques (la fiscalité du travail, la fiscalité sur la consommation...) au détriment d'une vision globale.

Ce faisant, ils occultent la part des revenus des salariés consacrée au financement des services publics et à la sécurité sociale obligatoire, ou rendent difficiles les comparaisons d'un pays à un autre.

Cette étude vise à surmonter ces difficultés, en comparant la pression fiscale et sociale réellement supportée par le salarié moyen dans chaque pays composant l'UE.

Cette pression est calculée en agrégeant les principaux impôts ou charges que supportent, directement ou indirectement, les salariés moyens. Elle prend en compte les charges sociales patronales, les charges sociales salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Tous ces prélèvements obligatoires sont pris au titre du travail effectué par le salarié, sont intégralement financées par les fruits de son activité et réduisent *in fine* d'autant son pouvoir d'achat réel. Ils sont rapportés au salaire complet du salarié moyen, calculé en additionnant les impôts et charges et ce qui reste, une fois ces prélèvements obligatoires sur le travail ou la consommation réglés.

Cette étude permet ainsi de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour le salarié moyen. Elle permet aussi d'en déduire le moment à partir duquel il recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

* L'étude ne tient pas compte de l'entrée dans l'UE de la Croatie le 1^{er} juillet 2013.

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2013

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
14 Chypre	24 Irlande 29 Malte	13 Royaume-Uni 18 Bulgarie 25 Luxembourg	4 Portugal 6 Danemark 7 Slovénie 12 Pologne 12 Espagne 14 Estonie 17 Grèce 18 Lituanie 19 Finlande 19 Rép. Tchèque 20 Slovaquie 22 Suède 27 Pays-Bas 27 Lettonie	1 Roumanie 10 Italie 13 Allemagne 16 Hongrie 23 Autriche 26 France	8 Belgique

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE

Les prélèvements obligatoires dépassent le pouvoir d'achat réel dans six pays

En 2013, les impôts et taxes retenus dans le périmètre de notre étude dépassent le pouvoir d'achat après impôts dans six pays.

Comme l'an passé les champions de la fiscalisation sont la Belgique et la France. Les prélèvements obligatoires y représentent 60,25 % et 56,61 %, avec des libérations fiscales les 8 août et 26 juillet 2013.

Suivent ensuite l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne et l'Italie. Les taux de prélèvements obligatoires y varient entre 55,77 % et 52,12 % et les jours de libération fiscale et sociale s'y échelonnent entre les 10 et 23 juillet.

Dans ces six pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et taxes. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant au mieux indirecte.

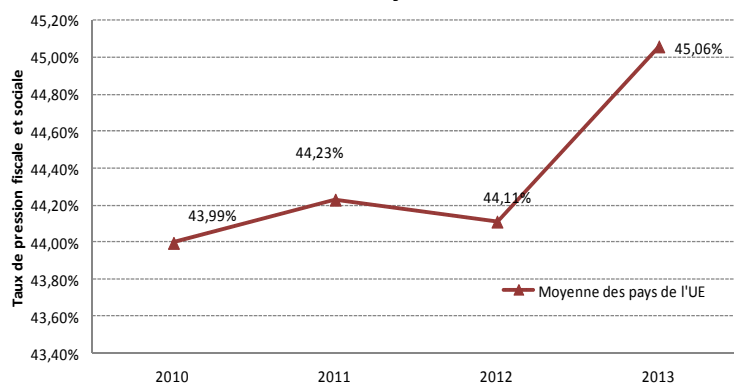
Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les

prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoire fonctionnant en capitalisation, ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Le taux d'imposition réel moyen continue encore de croître

Le taux d'imposition réel du salarié moyen est désormais à 45,06 % en 2013. Ce taux augmente en moyenne de 0,95 % sur un an, de 0,83 % sur de 2 ans et de 1,07 % sur 3 ans.

**Taux de pression fiscale et sociale
sur le salarié moyen de l'UE**



Parmi les 27 pays étudiés, 23 participent à la hausse des prélèvements obligatoires sur un an. Entre 2012 et 2013 tous les pays ont augmenté la fiscalité pesant sur le salarié moyen sauf la Bulgarie, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, la Slovaquie.

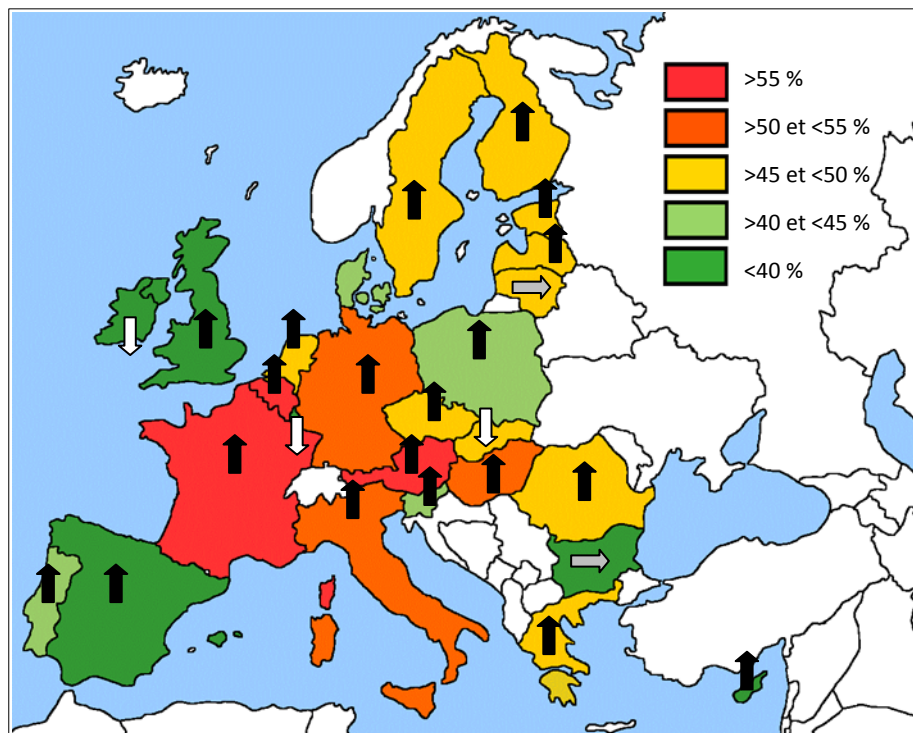
Sur 3 ans, entre 2000 et 2013, tous participent à la hausse sauf la Bulgarie, le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède.

Concrètement un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supportera 45,06 € en 2013 de prélèvements obligatoires. Il pourra, *in fine*, disposer à sa guise de 54,94 € de pouvoir d'achat réel, ce qui représente 1,07 € de moins que trois ans plus tôt.

L'étude éclaire sous un angle nouveau le débat sur l'austérité. Un grand nombre de pays de l'UE tentent de contenir l'équilibre de leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages. L'augmentation continue de la fiscalité depuis 2010, date de mise en place de cette étude, met naturellement sous contrainte les salariés moyens.

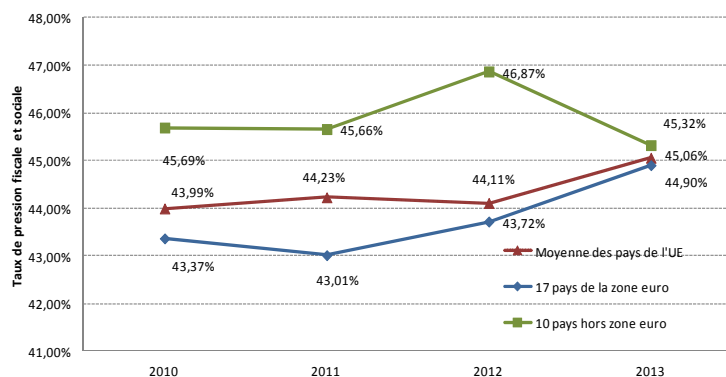
Dans un contexte de faible croissance voire de croissance négative des économies, ils subissent de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'un part leurs employeurs, qui supportent des impôts et charges en hausse, sont moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts dans un contexte économique morose. D'autre part leur salaire net est amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

Taux de taxation réel du salarié moyen dans les différents pays de l'UE en % du salaire complet et évolution sur un an

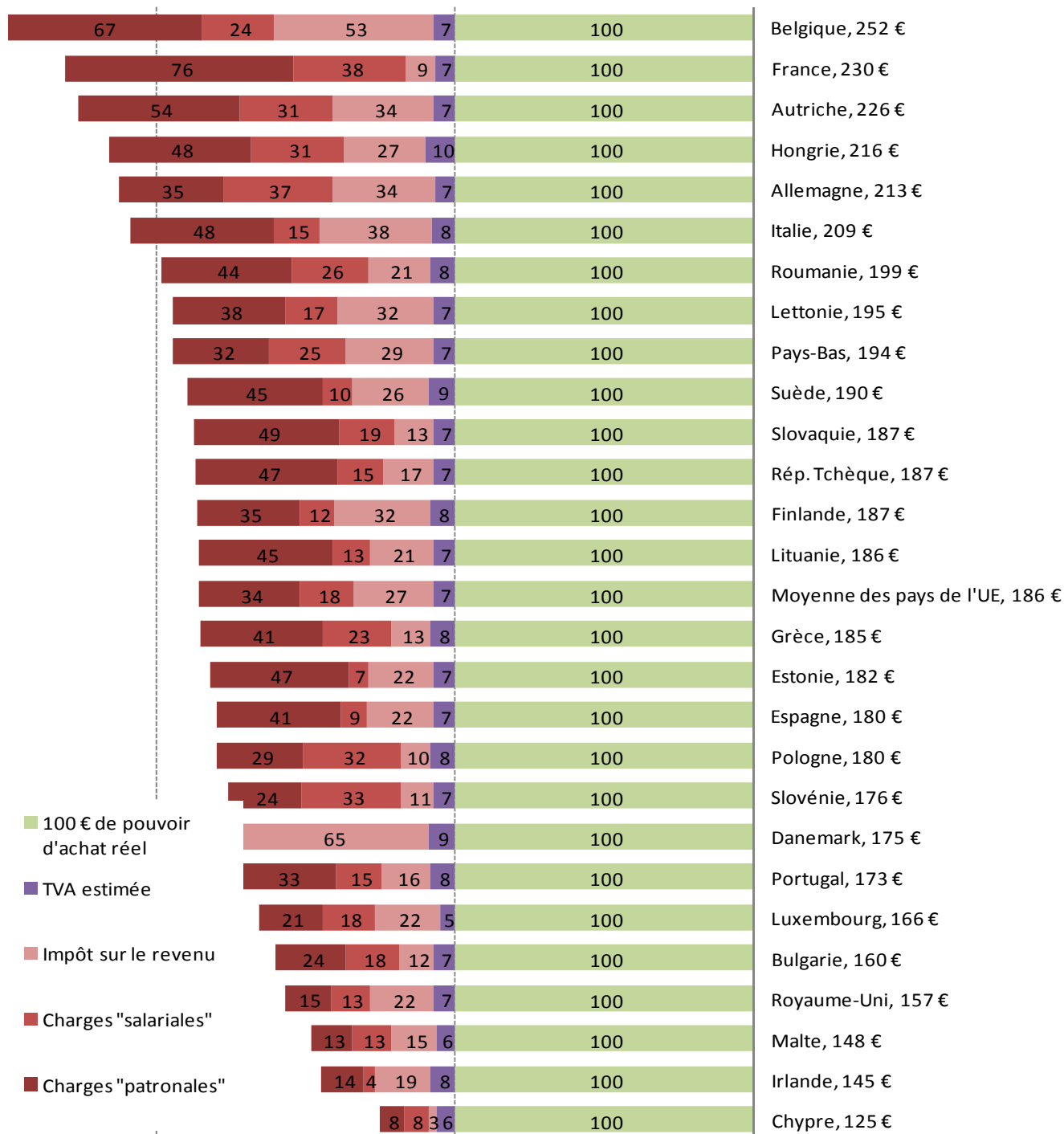


À noter que l'écart entre les 17 pays de la zone euro et les 10 pays hors zone euro est en train de se résorber. Les 17 pays de la zone euro ont subi une hausse de la pression fiscale entre 2010 et 2013 et 2012 et 2013 alors qu'à l'inverse les 10 pays de l'UE hors zone euro ont enregistré une baisse de la pression fiscale sur ces périodes. En 3 ans l'écart, divisé par plus de 5, a été ramené à 0,42 %.

Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE



**Salaire complet permettant de disposer de 100 €
de pouvoir d'achat réel en 2013**



Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 185 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 36 € de charges « patronales », 19 € de charges « salariales », 23 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.

Le coût caché du travail et du financement de la sécurité sociale

En 2013, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 186 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 86 € de charges et d'impôts.

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. Les employeurs Belges et Français devant par exemple déboursier 252 et 230 € pour que leurs salariés moyens disposent de 100 € de pouvoir d'achat. À l'opposé, les employeurs du Royaume-Uni, d'Irlande, de Chypre ou de Malte peuvent se contenter de distribuer entre 157 et 125 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeurs qu'ont en tête les salariés. Beaucoup se focalisent sur les impôts visibles, qui ne sont pas prélevés à la source, sans mesurer l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales. Pourtant ces dernières, représentent de loin l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %), en Irlande (41 %) et au Royaume-Uni (50 %).

Cette relative myopie est sans doute liée au fait que les pays de l'UE ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales » contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de cotisations sociales dites « employeur » et « salariales » sont très proches. C'est notamment le cas en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni. Dans d'autres, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Espagne, Suède, Italie, Belgique ou France.

Dans les faits, cette distinction patronal/salarial, qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent autant voire plus que les salariés, est trompeuse. Elle n'a aucun sens économique. Les cotisations « patronales » comme « salariales » sont versées au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes qu'il pourra librement dépenser, d'où la méthodologie employée dans cette étude.

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS

Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds

L'étude éclaire le débat français sur le pouvoir d'achat. Elle montre en effet comment le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement les montants disponibles, une fois les impôts et charges payés.

Le salarié français est en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 53 647 €, ce qui le met au 5^{ème} rang de l'UE, devant l'Allemagne (6^{ème}) et bien devant le Royaume-Uni (10^{ème}). Mais il est particulièrement fiscalisé, avec 30 371 € de charges, impôt sur le revenu et TVA. Il ne lui reste *in fine* que 23 276 €, ce qui met le salarié moyen français au 9^{ème} rang de pouvoir d'achat réel dans l'UE, derrière le Royaume-Uni (3^{ème}) ou l'Allemagne (8^{ème}).

Classement UE en salaire complet, charges et impôts et pouvoir d'achat réel

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Belgique	58 235 €	Belgique	35 087 €	Luxembourg	34 510 €
2	Suède	57 421 €	France	30 371 €	Suède	30 235 €
3	Luxembourg	57 219 €	Autriche	28 751 €	Royaume-Uni	29 768 €
4	Pays-Bas	55 065 €	Allemagne	27 788 €	Danemark	29 488 €
5	France	53 647 €	Suède	27 187 €	Pays-Bas	28 317 €
6	Allemagne	52 440 €	Pays-Bas	26 747 €	Finlande	27 287 €
7	Danemark	51 610 €	Finlande	23 632 €	Irlande	25 110 €
8	Autriche	51 552 €	Luxembourg	22 710 €	Allemagne	24 652 €
9	Finlande	50 919 €	Danemark	22 122 €	France	23 276 €
10	Royaume-Uni	46 767 €	Italie	19 650 €	Belgique	23 148 €
11	Italie	37 699 €	Royaume-Uni	17 000 €	Autriche	22 801 €
12	Irlande	36 372 €	Espagne	14 562 €	Chypre	20 551 €
13	Espagne	32 764 €	Grèce	12 044 €	Espagne	18 201 €
14	Grèce	26 197 €	Irlande	11 262 €	Italie	18 049 €
15	Chypre	25 680 €	Portugal	9 185 €	Malte	14 514 €
16	Portugal	21 766 €	Slovénie	8 706 €	Grèce	14 153 €
17	Malte	21 482 €	République Tchèque	7 196 €	Portugal	12 580 €
18	Slovénie	20 170 €	Malte	6 968 €	Slovénie	11 464 €
19	République Tchèque	15 498 €	Lettonie	6 919 €	République Tchèque	8 302 €
20	Lettonie	14 230 €	Hongrie	6 204 €	Estonie	7 312 €
21	Estonie	13 327 €	Slovaquie	6 091 €	Lettonie	7 312 €
22	Slovaquie	13 058 €	Estonie	6 015 €	Slovaquie	6 967 €
23	Hongrie	11 546 €	Chypre	5 129 €	Pologne	6 266 €
24	Pologne	11 277 €	Pologne	5 012 €	Hongrie	5 342 €
25	Lituanie	9 145 €	Lituanie	4 228 €	Lituanie	4 917 €
26	Roumanie	7 307 €	Roumanie	3 629 €	Roumanie	3 679 €
27	Bulgarie	3 956 €	Bulgarie	1 486 €	Bulgarie	2 470 €

Une pression fiscale qui s'accompagne de dérapages récurrents des comptes publics

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, permettant d'éviter les impasses budgétaires conduisant à reporter à plus tard le financement d'une partie des dépenses publiques.

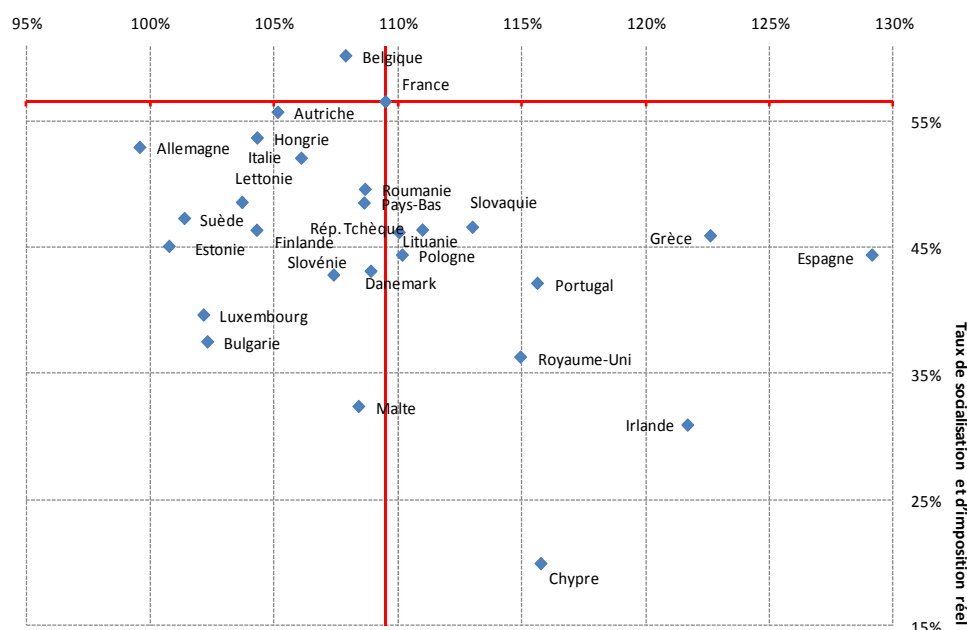
Or ce n'est malheureusement pas le cas. La France présente le double inconvénient pour le salarié moyen de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

Le croisement de notre indicateur 2013 et des données 2012 publiées en avril dernier par Eurostat montre que la France a un profil atypique et peu enviable :

1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante et n'a des finances publiques aussi déséquilibrées l'an passé;
2. tous les pays ayant constaté des déséquilibres publics supérieurs l'an passé ont une fiscalité moindre (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal ou Royaume-Uni);
3. tous les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres l'an passé (Belgique, Autriche, Italie, Hongrie ou Allemagne).

Positionnement taux de socialisation et ratio dépenses/recettes des administrations publiques des pays de l'UE comparés à la France

Dépenses publiques / recettes publiques (2012, source Eurostat 2013)



Ajoutons que la situation n'est pas liée à la conjoncture et à la crise actuelle. La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans excédent ou équilibre budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des mauvais élèves, aux côtés de la Grèce, de l'Italie ou du Portugal.

Une pression fiscale qui n'est pas un gage de qualité des services publics

En France, comme en Belgique, la fiscalité pénalise plus fortement que partout ailleurs dans l'UE. Alors que l'employeur français rémunère son salarié moyen mieux que son voisin allemand ou quasiment aussi bien que son homologue néerlandais, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat réel bien moindre.

L'écart — qui va de 6 % à 22 % — s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié français. Pourtant ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays du nord, bien connus pour leur tradition sociale.

	Salaire complet			- Charges, impôt sur le revenu et TVA			= Pouvoir d'achat réel		
		écart vs. France			Écart vs. France			Écart vs. France	
Pays-Bas	55 065 €	1 418 €	2,6 %	26 747 €	- 3 623 €	-11,9 %	28 317 €	5 041 €	21,7 %
France	53 647 €			30 371 €			23 276 €		
Allemagne	52 440 €	- 1 206 €	-2,2 %	27 788 €	-2 582 €	-8,5 %	24 652 €	1 376 €	5,9 %

Lecture : Le salarié moyen allemand dispose d'un salaire complet inférieur de 1 206 € au salarié français (2,2 % de moins). Comme il a 2 582 € de charges en moins (8,5 % de moins que le salarié français), son pouvoir d'achat réel est supérieur de 1 376 € (5,9 % de plus que le salarié français).

Nombre d'études montrent même que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, ne bénéficie pas nécessairement de meilleurs services publics.

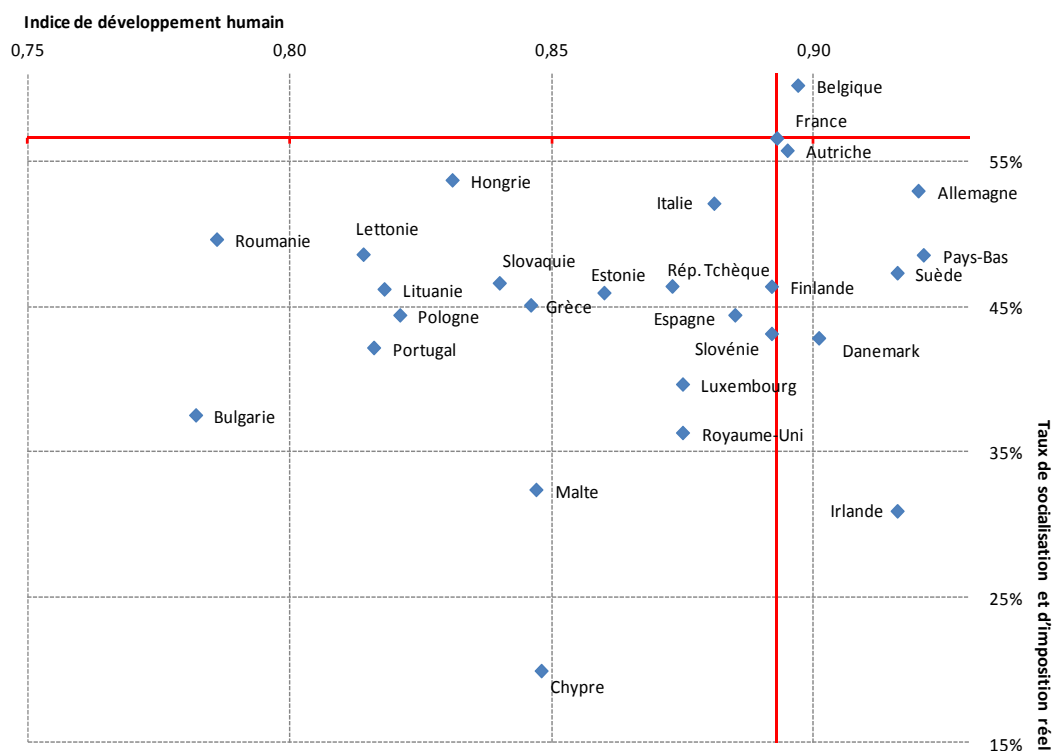
La France enregistre des scores moyens dans plusieurs indicateurs internationaux. C'est notamment le cas d'enquêtes axées sur la compétitivité. Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France en 34^{ème} position sur 185 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 14^{ème} position sur 27 (*Doing Business* 2013). Le Forum économique mondial positionne, quant à lui, la France en 21^{ème} position sur 144 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 9^{ème} position sur 27 (*Global Competitiveness Report* 2012-2013).

C'est aussi vrai d'indicateurs axés sur les prestations offertes ou la qualité de vie. Par exemple les Nations unies classent la France en 20^{ème} position sur 177 pays dans leur Indice de développement humain (IDH 2013). La France, 8^{ème} de l'UE, obtient là aussi une position qui n'est pas à la hauteur de ses dépenses publiques. Des pays ayant une pression fiscale moindre

obtiennent un IDH proche du notre (Autriche, Finlande, Slovénie, Danemark) ou significativement supérieur (Allemagne, Pays-Bas, Suède, Irlande).

Ces indicateurs, comme beaucoup d'autres, attestent que la situation française, caractérisée par une fiscalité nettement supérieure à la moyenne des pays de l'UE, ne suscite pas un supplément de bien-être de nature à expliquer ce différentiel de taxation.

Positionnement taux de socialisation et IDH des pays de l'UE comparés à la France



Une protection sociale dans le rouge en dépit des charges sociales les plus élevées de l'UE

Le manque de transparence fiscale et sociale est particulièrement fort en France. Le débat se focalise souvent sur l'impôt sur le revenu ou la TVA, qui ne représente pourtant qu'une petite fraction des charges et impôts pesant sur le salarié moyen. Les cotisations « patronales » et « salariales » représentent en effet 87,6 % de la pression fiscale et sociale supportée par le salarié moyen. Il s'agit du chiffre le plus élevé de l'UE, dont la part des cotisations sociales dans la pression fiscale ressort à 60,5 %.

Poids dans le fardeau fiscal et social du salarié moyen	Charges « patronale »	Charges « salariales »	Impôt sur le revenu	TVA Estimée
Moyenne des pays de l'UE	39,7 %	20,8 %	31,0 %	8,6 %
France	58,6 %	29,0 %	7,3 %	5,2 %

Avec un tel niveau de charges sociales, on pourrait s'attendre à ce que les comptes sociaux soient équilibrés. Là encore ce n'est pas le cas. Les différentes branches de la sécurité sociale accumulent des déficits significatifs depuis des années. Le régime général d'assurance maladie est en déséquilibre systématique depuis 1989, l'assurance vieillesse depuis 2005, la branche famille depuis 2008 et la branche accidents du travail depuis 2009.

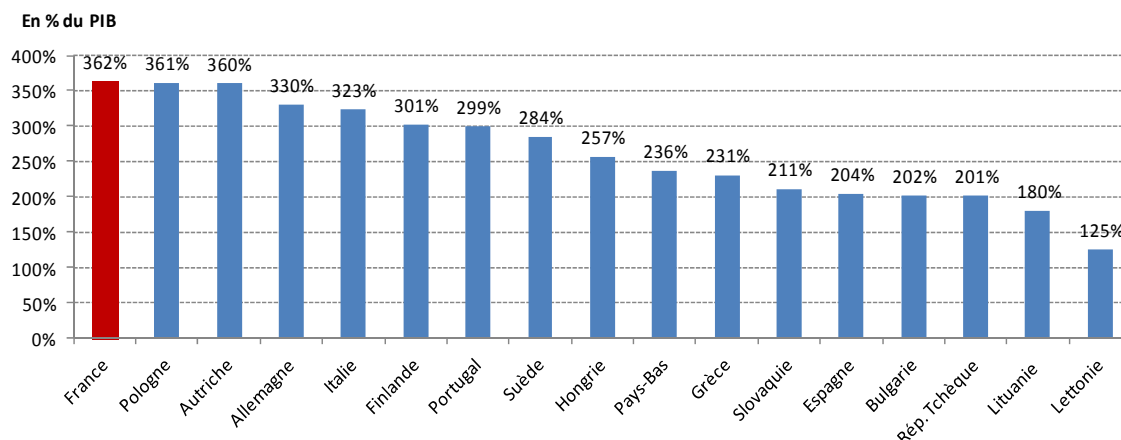
La situation de l'assurance vieillesse est particulièrement inquiétante. Censée fonctionner en répartition, avec les cotisations des actifs finançant les prestations versées aux retraites, elle a abandonné cette logique en 2005. Depuis, une partie des prestations est en effet financée par l'endettement. Cette situation, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour assumer le financement des retraites et l'assainissement des déficits relève d'un pari risqué.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France a fait le choix quasi exclusif de la répartition. Quatre-vingt-cinq pourcent du revenu disponible des personnes âgées de plus de 65 ans est lié aux retraites publiques et aux transferts sociaux, ce qui constitue avec la Hongrie le record des pays de l'UE.
2. la répartition française, génératrice de déficits est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont soit inexistantes (régime « général »), non significatives au vu des enjeux (Fonds de réserves des retraites) ou en voie d'extinction rapide (caisses complémentaires AGIRC et ARRCO). Cette façon de faire nous distingue de nombre de pays de l'UE ou de l'OCDE, États-Unis en tête, qui ont pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition.
3. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité monopolistique et obligatoire, est colossale. Elle représente 362 % du PIB, soit un montant sans rapport avec la dette visible au sens de Maastricht. Là encore la France est mal positionnée, avec probablement le montant le plus élevé de l'UE.

Dettes implicites des régimes de retraites

(Source : Kaier, Klaus et Müller, Christoph 2013)



Des niches fiscales, corollaire de la pression fiscale et sociale

L'étude permet de mieux comprendre l'existence de niches fiscales et sociales. La France partage avec la Belgique le record de fiscalisation du salarié moyen. Les taux de prélèvements réels y sont les plus élevés de l'UE, au-delà de 56 % de ce que distribue l'employeur. Dans ces conditions, il est compréhensible qu'une multitude d'aménagements aient été mis en œuvre pour les employeurs et leurs salariés afin de rendre supportable la pression sociale et fiscale reposant sur le travail. Connues sous le nom de niches fiscales et sociales, ces dispositions légales permettent de distribuer des compléments de rémunération ou des avantages en franchise de charges et d'impôts. Elles peuvent prendre des formes très diverses : mise à disposition d'avantages en nature, cofinancement de la couverture sociale complémentaire, etc.

Toutes ces niches fiscales et sociales, mutuellement avantageuses pour l'employeur et son salarié, sont plus économiques que la mise à disposition d'un salaire, qui serait amputé par des charges et impôts. Elles ne sont pas la marque d'une volonté de frauder le système, mais des moyens octroyés au fil du temps par les pouvoirs publics pour rendre la pression fiscale et sociale plus supportable.

Dans le contexte actuel, il est devenu habituel de stigmatiser ces niches, en les présentant comme des anomalies à résorber ou raboter, afin d'augmenter les rentrées fiscales ou sociales et de rétablir les comptes. Une abondante littérature s'est développée autour de la notion de dépense fiscale et sociale. D'un point de vue conceptuel, cette littérature met sur un faux pied d'égalité de réelles dépenses publiques, financées par des prélèvements obligatoires, et des dépenses fiscales et sociales qui n'ont de dépenses que le nom. Il s'agit en effet de dispositions légales prévoyant que certains revenus seront moins fiscalisés ou socialisés que d'autres, voire ne seront pas taxés. Présenter aujourd'hui ces arrangements comme l'une des raisons des dérapages des finances publiques ne contribue pas à éclairer le débat.

D'une part, l'accumulation des déficits et des dettes n'est pas liée à une relative clémence des pouvoirs publics français, incapables d'équilibrer leurs comptes depuis 1975 en dépit d'une hausse de la pression fiscale et sociale très significative. D'autre part, présenter les niches fiscales et sociales comme la cause des déficits actuels relève d'une confusion entre causes et conséquences. L'apparition de ces niches est la conséquence directe de l'envolée de la pression fiscale. Une bonne partie d'entre elles permettent de continuer à récompenser des salariés, parmi les plus productifs de l'UE, en préservant quelque peu leur pouvoir d'achat. Si les pouvoirs publics continuent à raboter ou éradiquer ces niches, il conviendrait en bonne logique de réduire en parallèle le niveau global de la fiscalité. C'est ce qu'ont fait plusieurs pays de l'UE ayant opté pour des politiques dites de « flat tax ».

Faire différemment, en supprimant les niches sans réduire par ailleurs les impôts et charges, conduira nécessairement à réduire d'autant le pouvoir d'achat des salariés ou à amputer la compétitivité de leurs employeurs.

Choisir entre l'austérité et les réformes

L'étude permet enfin de repositionner le débat sur l'« austérité », en montrant que les augmentations de charges et d'impôts ont un impact négatif sur la situation des salariés moyens.

La plupart des États européens ont réagi à la crise financière de 2008-2009 en augmentant les dépenses. Puis, suite aux dérapages constatés, ils ont cherché à ramener leurs déficits publics dans les limites autorisées par les traités. Le Traité de Maastricht stipule en effet que pour adhérer à l'Union européenne, un pays ne doit pas avoir un déficit supérieur à 3 % du PIB et que sa dette ne doit pas dépasser 60 % du PIB. Un nombre significatif de pays de l'Union ne satisfont plus à ces critères depuis des années, ce qui explique l'envolée des dettes publiques en Grèce, en Espagne ou au Portugal à la suite de la crise financière de 2008-2009.

Il en a résulté la mise en place de politiques drastiques d'ajustement, ayant permis de ramener le déficit moyen de l'UE de 6,9 % du PIB en moyenne, en 2009, à 4 % en 2012.

Cette politique, dite d'« austérité », est décriée depuis plusieurs mois. Des chefs de gouvernement, ministres des Finances et dirigeants de l'Union européenne ont affirmé que l'austérité est allée trop loin et qu'elle fait obstacle à la reprise [vii]. Même le Fonds monétaire international a renversé sa position traditionnelle, en demandant aux pays d'infléchir leur politique pour ne pas compromettre une fragile reprise économique [viii].

Alors quelle est la solution? Convient-il de repousser, une fois, de plus la réforme des États-providences européens et mettre en place des « politiques de relance »? Attention, il n'est pas sûr que cette voie soit adaptée, l'étude montrant, au contraire, que du point de vue du salarié moyen l'austérité ne se situe pas là où on le croit.

Jusqu'à présent les pouvoirs publics ont cherché à rééquilibrer la situation en jouant la carte de l'augmentation de la fiscalité. Mais les recettes publiques ont atteint des niveaux très élevés dans plusieurs pays de l'UE, ce qui réduit d'autant les marges de manœuvre. Ajoutons que les ajustements faits dans plusieurs pays traditionnellement moins fiscalisés sont d'une ampleur inédite. Le jour de libération fiscale intervient 4 jours plus tard en Grèce par rapport à 2010, 5 jours plus tard au Portugal, 22 jours plus tard en Italie et 27 jours plus tard en Espagne. Cette austérité touche directement les salariés moyens, puisqu'une partie croissante des fruits de leur travail est dépensée chaque année en charges et en impôts.

Chercher à compenser les effets dépressifs de ces hausses d'impôts imposées aux ménages en se lançant dans des programmes de dépenses publics aux effets incertains serait un choix incohérent et hasardeux. D'une part les ménages priorisent naturellement les dépenses dont ils ont besoin. Réduire leur pouvoir d'achat, en augmentant les charges et les impôts pour financer des dépenses plus ou moins utiles, n'est pas gage de bonne gestion. D'autre part, les augmentations d'impôts ont des effets dissuasifs, en incitant une partie des ménages à se retirer du marché du travail, en réduisant leur activité ou en la rendant moins visible, ce qui n'améliore pas les équilibres budgétaires.

Si l'austérité entraîne les pays dans un cercle vicieux récessif, c'est avant tout les hausses d'impôts qui sont en cause.

Reste donc une solution, se pencher sur l'action des entités publiques ou para publiques, qui absorbent d'année en année une partie croissante de la richesse créée et réduisent d'autant le potentiel de croissance. Les exemples de la Suède (gain de 8 jours de liberté fiscale en 3 ans), de l'Allemagne et des Pays-Bas (gains de 6 jours) montrent qu'il est possible de réduire les impôts pesant sur les salariés moyens, tout en arrivant à équilibrer les comptes publics ou à faire mieux que la France.

S'il est un appel à lancer face à l'échec des politiques d'austérité, il doit viser à la baisse des dépenses publiques et, plus profondément, la refonte du système entier qui les sous-tend. La bonne nouvelle, c'est que contrairement à une idée reçue, plus de dépense collective ne rime pas nécessairement avec plus de bien-être. Cela ouvre des opportunités pour la France, championne de la taxation.

DÉTAILS DES CALCULS

Tableau 1 : Salaires complets et disponibles, nets de charges d'impôt sur le revenu et de TVA

Calculs réalisés avec

ERNST & YOUNG
Quality In Everything We Do

Pays	Salaire complet [i]	Charges sociales «patronales»	Salaire brut [ii]	Charges sociales «salariales»	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu [iii]	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	52 440 €	8 585 €	43 855 €	9 089 €	8 492 €	26 274 €	1 622 €	27 788 €	24 652 €
Autriche	51 552 €	12 289 €	39 263 €	7 095 €	7 782 €	24 386 €	1 585 €	28 751 €	22 801 €
Belgique	58 235 €	15 495 €	42 740 €	5 558 €	12 338 €	24 844 €	1 696 €	35 087 €	23 148 €
Bulgarie [iv]	3 956 €	586 €	3 370 €	435 €	294 €	2 642 €	172 €	1 486 €	2 470 €
Chypre [v]	25 680 €	1 635 €	24 045 €	1 635 €	582 €	21 828 €	1 277 €	5 129 €	20 551 €
Danemark	51 610 €	290 €	51 321 €	145 €	19 080 €	32 096 €	2 608 €	22 122 €	29 488 €
Espagne	32 764 €	7 541 €	25 223 €	1 602 €	4 086 €	19 535 €	1 333 €	14 562 €	18 201 €
Estonie	13 327 €	3 411 €	9 916 €	476 €	1 620 €	7 821 €	508 €	6 015 €	7 312 €
Finlande	50 919 €	9 474 €	41 445 €	3 159 €	8 691 €	29 595 €	2 308 €	23 632 €	27 287 €
France	53 647 €	17 788 €	35 859 €	8 795 €	2 204 €	24 860 €	1 584 €	30 371 €	23 276 €
Grèce	26 197 €	5 740 €	20 457 €	3 273 €	1 888 €	15 296 €	1 143 €	12 044 €	14 153 €
Hongrie	11 546 €	2 561 €	8 985 €	1 662 €	1 467 €	5 856 €	514 €	6 204 €	5 342 €
Irlande	36 372 €	3 530 €	32 842 €	1 049 €	4 654 €	27 139 €	2 029 €	11 262 €	25 110 €
Italie	37 699 €	8 668 €	29 031 €	2 755 €	6 871 €	19 405 €	1 356 €	19 650 €	18 049 €
Lettonie	14 230 €	2 763 €	11 467 €	1 261 €	2 359 €	7 847 €	536 €	6 919 €	7 312 €
Lituanie [vi]	9 145 €	2 201 €	6 944 €	625 €	1 041 €	5 277 €	360 €	4 228 €	4 917 €
Luxembourg	57 219 €	7 329 €	49 890 €	6 136 €	7 476 €	36 278 €	1 769 €	22 710 €	34 510 €
Malte	21 482 €	1 953 €	19 529 €	1 953 €	2 160 €	15 416 €	902 €	6 968 €	14 514 €
Pays-Bas	55 065 €	9 161 €	45 904 €	7 192 €	8 320 €	30 392 €	2 074 €	26 747 €	28 317 €
Pologne	11 277 €	1 839 €	9 439 €	2 027 €	640 €	6 772 €	506 €	5 012 €	6 266 €
Portugal	21 766 €	4 177 €	17 589 €	1 935 €	2 057 €	13 597 €	1 016 €	9 185 €	12 580 €
Rép. Tchèque	15 498 €	3 932 €	11 566 €	1 272 €	1 383 €	8 910 €	608 €	7 196 €	8 302 €
Roumanie	7 307 €	1 618 €	5 689 €	939 €	760 €	3 990 €	311 €	3 629 €	3 679 €
Royaume-Uni	46 767 €	4 545 €	42 222 €	3 937 €	6 448 €	31 837 €	2 069 €	17 000 €	29 768 €
Slovaquie	13 058 €	3 400 €	9 658 €	1 294 €	913 €	7 451 €	484 €	6 091 €	6 967 €
Slovénie	20 170 €	2 797 €	17 373 €	3 839 €	1 273 €	12 261 €	797 €	8 706 €	11 464 €
Suède	57 421 €	13 728 €	43 693 €	3 061 €	7 724 €	32 909 €	2 674 €	27 187 €	30 235 €
Moyenne des pays de l'UE	31 717 €	5 816 €	25 900 €	3 044 €	4 541 €	18 315 €	1 253 €	14 655 €	17 062 €

DÉTAILS DES CALCULS

Tableau 2 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération fiscale

Calculs réalisés avec

ERNST & YOUNG
Quality In Everything We Do

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2013		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 27	
Allemagne	52 440 €	27 788 €	52,99%	24 652 €	13-juil	5 / 27	213 €
Autriche	51 552 €	28 751 €	55,77%	22 801 €	23-juil	3 / 27	226 €
Belgique	58 235 €	35 087 €	60,25%	23 148 €	08-août	1 / 27	252 €
Bulgarie [iv]	3 956 €	1 486 €	37,56%	2 470 €	18-mai	22 / 27	160 €
Chypre [v]	25 680 €	5 129 €	19,97%	20 551 €	14-mars	26 / 27	125 €
Danemark	51 610 €	22 122 €	42,86%	29 488 €	06-juin	19 / 27	175 €
Espagne	32 764 €	14 562 €	44,45%	18 201 €	12-juin	16 / 27	180 €
Estonie	13 327 €	6 015 €	45,13%	7 312 €	14-juin	15 / 27	182 €
Finlande	50 919 €	23 632 €	46,41%	27 287 €	19-juin	12 / 27	187 €
France	53 647 €	30 371 €	56,61%	23 276 €	26-juil	2 / 27	230 €
Grèce	26 197 €	12 044 €	45,98%	14 153 €	17-juin	14 / 27	185 €
Hongrie	11 546 €	6 204 €	53,73%	5 342 €	16-juil	4 / 27	216 €
Irlande	36 372 €	11 262 €	30,96%	25 110 €	24-avr	25 / 27	145 €
Italie	37 699 €	19 650 €	52,12%	18 049 €	10-juil	6 / 27	209 €
Lettonie	14 230 €	6 919 €	48,62%	7 312 €	27-juin	8 / 27	195 €
Lituanie [vi]	9 145 €	4 228 €	46,23%	4 917 €	18-juin	13 / 27	186 €
Luxembourg	57 219 €	22 710 €	39,69%	34 510 €	25-mai	21 / 27	166 €
Malte	21 482 €	6 968 €	32,44%	14 514 €	29-avr	24 / 27	148 €
Pays-Bas	55 065 €	26 747 €	48,57%	28 317 €	27-juin	9 / 27	194 €
Pologne	11 277 €	5 012 €	44,44%	6 266 €	12-juin	17 / 27	180 €
Portugal	21 766 €	9 185 €	42,20%	12 580 €	04-juin	20 / 27	173 €
Rép. Tchèque	15 498 €	7 196 €	46,43%	8 302 €	19-juin	11 / 27	187 €
Roumanie	7 307 €	3 629 €	49,66%	3 679 €	01-juil	7 / 27	199 €
Royaume-Uni	46 767 €	17 000 €	36,35%	29 768 €	13-mai	23 / 27	157 €
Slovaquie	13 058 €	6 091 €	46,65%	6 967 €	20-juin	10 / 27	187 €
Slovénie	20 170 €	8 706 €	43,16%	11 464 €	07-juin	18 / 27	176 €
Suède	57 421 €	27 187 €	47,35%	30 235 €	22-juin	10 / 27	190 €
Moyenne des pays de l'UE	31 717 €	14 655 €	45,06%	17 062 €	14-juin	27 pays	186 €

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Le salaire complet

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'État se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes — comme la TIPP ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool — ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante:

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Ce pourcentage permet de déterminer le jour de libération fiscale et sociale du travailleur moyen de chaque État membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles, libérés de leur fardeau, ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES

Charges patronales et salariales

Les charges « patronales » — méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges — sont très variables. Elles varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 49,6 % en France.

Les charges « salariales » varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 24,5 % en France (CSG-CRDS incluse).

La France est donc à double titre le champion des charges sociales, qui représentent 74,1 % du salaire brut. C'est le record de l'UE, en moyenne à 36,2 %.

Salaires bruts

Ils sont extraits des dernières données de l'OCDE (*Taxing Wages*) ou d'Eurostat (*Average gross annual earnings in industry and services*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient de 3 370 € par an (Bulgarie) à 51 321 € (Danemark). Le salaire brut médian au sein de l'UE est de 24 045 € (Chypre), le salaire brut moyen de l'UE est de 25 900 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé pour un salarié célibataire sans enfant. Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (37,3 % du salaire net), mais en contrepartie les cotisations de sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Seize pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15), en Espagne (21 % au lieu de 16), en Roumanie (24 % au lieu de 19) et en Grèce (23 % au lieu de 19).

Nous estimons que les frais de logement correspondent à 35% du salaire restant après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu. La TVA est calculée sur la moitié des sommes restantes, soit 32,5 %.

NOTES

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young à partir des chiffres fournis par les auteurs.

[ii] Salaire brut moyen selon Eurostat (*Annual gross earnings in industry and services*) ou OCDE (*Taxing Wages*) sauf mention d'une autre source.

[iii] Disponible net de charges & d'impôt sur le revenu (Salaire brut moins charges sociales « salariales » et impôt sur le revenu) calculé par Ernst & Young.

[iv] Salaire brut moyen du secteur manufacturier 2010 selon l'International Labour Organization (www.ilo.org).

[v] Salaire brut moyen des employés selon www.mof.gov.cy (2011).

[vi] Salaire brut moyen du secteur manufacturier selon le Statistikos Departamentas (National Statistics Office of Lituanie).

[vii] Patrick Donahue, « European Leaders' Softening on Austerity May Accelerate », Bloomberg.com, 29 avril 2013. Holly Ellyatt, « Europe's Austerity Era Could Be Coming to an End », CNBC.com, 15 avril 2013.

[viii] Ian Talley, « IMF Urges Countries to Ease Austerity », *The Wall Street Journal Europe*, 17 avril 2013.

SOURCES

Ernst & Young Belgique — Fourniture du salaire complet, des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu du salarié moyen, célibataire sans enfant.

Eurostat (2013) — *Transmission des données du déficit et de la dette pour 2012 — 1^{ère} notification* — communiqué de presse Euro indicateurs — 64/2013 du 22 avril 2013 — 16 pages.

Kaier, Klaus et Müller, Christoph (2013) — *New figures on unfunded public pension entitlements across Europe: Concept, results and applications* — *Diskussionsbeiträge, Forschungszentrum Generationenverträge der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg*, No. 52 — 50 pages.

Programme des Nations Unies pour le développement (2013) — *Rapport sur le développement humain 2013, L'essor du Sud: le progrès humain dans un monde diversifié* — 228 pages.

Schwab, Klaus pour le World Economic Forum (2012) — *Competitiveness Report 2012-2013, Insight Report* — 545 pages.

World Bank (2013) — *Doing Business 2013: Smarter Regulations for Small and Medium-Size Enterprises* — Washington, DC: World Bank Group. DOI: 10.1596/978-0-8213-9615-5 — 282 pages.

L'**Institut économique Molinari** (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation indépendant et sans but lucratif. Il s'est fixé comme mission de proposer des solutions alternatives et innovantes favorables à la prospérité de l'ensemble des individus composant la société.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW

James Rogers (langue anglaise) james@institutmolinari.org
ou **Cécile Philippe (langue française ou anglaise)** cecile@institutmolinari.org

Directrice générale, IEM : Cécile Philippe
Maquette et montage : Gilles Guénette
www.institutmolinari.org